



30 octobre 2023

COMMUNIQUÉ

Victoire pour l'action syndicale !

Le 17 octobre dernier, le tribunal judiciaire de Tarbes a rendu une décision importante suite à une plainte déposée par le Maire de la ville, Gérard Trémège pour diffamation contre 3 membres du collectif «Tarbes Intègre» dont José Navarro, secrétaire de la section CGT des Finances publique des Hautes-Pyrénées.

La décision est claire : relaxe complète, rejet des demandes indemnitaires de M. Trémège et condamnation de verser à chacun des mis en cause, des dommages et intérêts de 1 000 €.

Relaxe complète

L'audience du 18 juillet dernier avait permis de rappeler que M. Trémège était mis en examen pour favoritisme, prise illégale d'intérêt et recel de prise illégale d'intérêt, comme onze autres personnes de son entourage depuis 2015 et que le collectif de citoyen.n.es, d'élu.es, de militant.es associatifs, syndicaux, politiques, avait pour objectif d'entreprendre une action collective citoyenne dans le cadre de ces affaires afin d'exiger que la lumière soit faite sur la bonne gestion ou non de la ville de Tarbes.

La plainte déposée à l'encontre de José Navarro portait atteinte aux droits et libertés syndicales dès lors que l'avis de mise en examen mentionnait l'appartenance de l'intéressé à une organisation syndicale, plus particulièrement à la CGT.

C'est pourquoi nos organisations avaient initié une tribune de soutien (publiée dans l'humanité : <https://www.humanite.fr/en-debat/tarbes/tarbes-non-la-criminalisation-de-l-action-syndicale-802998>) signée par des centaines de militant.e.s syndicaux, parlementaires ou citoyen.ne.s.

Dans un contexte d'attaques incessantes contre l'engagement et l'action syndicale, cette décision face à une plainte de type « procédure bâillon » est symbolique.

Nous continuerons de réaffirmer à chaque occasion, la place et le rôle du syndicalisme, outil de démocratie, et en l'occurrence de la CGT !

NOUS NE CÉDERONS PAS FACE AUX INTIMIDATIONS ET TENTATIVES DE CENSURES.